

Les objets de quelque nature qu'ils soient, sont vendus sans aucune garantie autre que celle des faits et promesses du requérant. En conséquence les adjudicataires n'auront aucune action en résolution, en demande de dommages et intérêts, ou en demande de diminution de prix à exercer contre le vendeur, pour raison d'éviction, de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait personnel du vendeur, ou qu'il soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont donc vendus sans garantie, notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Les biens sont à prendre dans l'état où ils se trouvent lors de l'adjudication.

Les enchères se feront par tranche de 5, 10, 50, 100 ou 500 euros. L'objet en vente sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

Les frais de vente s'élèvent à 25.00% TTC du prix d'adjudication. (TVA non récupérable) pour tous les lots à partir du lot N°2  
**ATTENTION le lot N°1 est en vente judiciaire, les frais d'adjudication sont de 14.28%**

Les enlèvements pourront avoir lieu dès le mercredi 11/ 02/2026 à partir de 14h et au plus tard dans les 2 semaines qui suivent .  
Au-delà des frais de gardiennage seront demandés.

Les règlements peuvent être effectués par CB, virement, chèque de banque ou chèque certifié. Enfin il vous est rappelé que les paiements en espèces sont limités par la loi à 1.000 euros pour les ressortissants européens et 15.000 euros pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne.

Paiement sous 48h après la vente obligatoire et enlèvement à vos frais par vos soins  
**ATTENTION La liste peut être modifiable jusqu'au début de la vente**